

LA LETTRE

Village de Fontenay-Lès-Briis

#139

MARS 2022

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

TOUJOURS DANS L'ACTION

3 Le Mot du Maire

4 Municipalité

- 5 - Sécurité
- 5 - Etat Civil
- 6 - Environnement
- 9 - Urbanisme
- 11 - Petite Enfance
- 12 - Action sociale
- 14 - Vie locale
- 16 - Cadre de vie
- 18 - Groupe et Comités
- 21 - Travaux
- 23 - Patrimoine



25 Du côté des Assos

- 25 - M.J.C. La Grange
- 26 - Hockey Club du Trèfle
- 27 - Mille-Pertuis
- 34 - Club Omnisport de Fontenay
Judo
- 32 - F A A B A
- 32 - Les Amis des Chats de Bligny

31 Infos Pratiques





LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Après vous avoir adressé, sur les Brèves de Fontenay, tous nos voeux pour 2022, il m'apparaît important de vous rappeler quelques actions menées au cours de l'année 2021, ainsi que les principaux objectifs pour l'année à venir.

Nos 16 conseillers de la majorité du Conseil Municipal se sont tous investis dès leur élection, souvent dans le silence, mais toujours avec un engagement digne de la confiance que vous avez placée en eux.

Je voudrais tous les remercier pour leur engagement dans des domaines variés :

Catherine Dupont, 1ère adjointe, me seconde auprès de tous les services communaux et multiplie les actions au profit de l'éducation de nos jeunes, ... de 7 à 77 ans !

Jean-Paul Jacquet, adjoint aux Travaux et Grands Projets, a initié et orchestré les travaux de rénovation de la cour de l'école maternelle, géré l'installation du nouveau mobilier urbain aux 4 coins de notre village sans oublier les jeux d'enfants en centre bourg. Il est aussi à l'origine des travaux de la salle du Pavier dont la mise en service a pu se faire en fin d'été. Il supervise par ailleurs, avec un grand dévouement, tous les travaux d'aménagement de la voirie pour améliorer la sécurité ainsi que l'éclairage public.

Emmanuelle Duval, adjointe à l'Environnement, nous a permis d'acquérir des parcelles boisées à protéger, avec l'aide précieuse de Jérémie Brunel. Ils sont à l'origine de l'obtention par la commune du label « Territoire engagé pour la Nature ». Ensemble, ils travaillent étroitement avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse afin d'obtenir des aides et des conseils précieux à la préservation de notre environnement. La réouverture ou la création de chemins communaux sont leur cheval de bataille du moment.

Manuel Cipres, adjoint à l'Urbanisme, gère la modification de notre Plan Local D'Urbanisme (PLU) avec un professionnalisme et un sang-froid maîtrisé. Aidé par la société Espace Ville, et dès que la situation sanitaire le permettra, il vous réunira pour vous exposer ce dossier et recueillir vos suggestions.

Thierry Lavaud a pris en charge l'entretien des bâtiments communaux et s'intéresse activement au devenir de l'ancien Presbytère.

Anne-Rose Norberg suit avec précision les factures des consommations énergétiques de notre commune et la coordination des dossiers de la petite enfance.

Emmanuel Goblet gère la mise en ligne de notre communication des Brèves et apporte ses conseils avisés sur les projets en cours.

Eric Schmidt a permis à notre commune le passage au niveau supérieur 2.0 de la gestion administrative. Il coordonne les actions auprès de notre fournisseur dans les domaines du digital. Il est le relais municipal auprès des associations fontenaysiennes.

Francis Frapier gère la sécurité des bâtiments communaux tout en gardant un peu de son temps pour l'organisation de nos festivités (à chaque fois que cela a été possible).

Cécile Maingonnat s'investit non seulement sur les sujets qui touchent l'école, mais aussi sur la sécurité routière dans le bourg.

Eléanore Hennocq assure la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes même si cette tâche est délicate à réaliser, et est toujours présente pour aider à la Médiathèque.

Marjorie Delangue, passionnée par nos vieux bâtiments, a entrepris de rénover et d'entretenir nos lavoirs pour valoriser notre patrimoine.

Laurence Jalabert participe activement à la vie économique de notre Communauté de Communes du Pays de Limours en participant à l'organisation du forum des entreprises dans le parc de Soucy.

Géraldine Marcadé apporte régulièrement ses conseils en matière de santé. Dans le contexte sanitaire actuel, sa présence nous a été et reste précieuse.

Le groupe des 16 élus de la majorité tente également de travailler avec les 3 élus de l'opposition (Séverine Artus, Stéphane Raby, Gaëlle Joao). La communication est parfois difficile. Certains d'entre eux ne respectent pas toujours leurs interlocuteurs ni leur fonction. Cela m'a conduit à rappeler certaines règles de bienséance lors de Conseils Municipaux ou en tête à tête. J'espère que les mois à venir nous permettront de travailler ensemble dans un climat plus serein pour le bien de notre village.

Je voudrais enfin rappeler les projets principaux qui mobilisent actuellement nos élus de la majorité :

- ◆ **Le bâtiment périscolaire**, dont le suivi est dans les mains expertes de Jean-Paul Jacquet et qui devrait ouvrir ses portes en 2023. Il travaille également sur une extension de la cantine scolaire pour offrir aux enfants et aux agents communaux un lieu phonétiquement plus agréable.
- ◆ La mise en place d'un **projet de vidéo protection** avec la participation active de la gendarmerie et de notre policier municipal (23 caméras prévues actuellement – budget reste à charge de la commune entre 21 000 et 65 000 € HT selon les subventions que nous obtiendrions avec un coût d'entretien d'environ 9 000 € HT annuel). Sur ce sujet, une consultation citoyenne sera organisée le 12 juin prochain lors du 1er tour des élections législatives dans chacun des 2 bureaux de vote de la commune. La décision de s'engager dans cette voie ne se fera qu'avec l'accord de la majorité d'entre vous, même si nos demandes de subventions ont été accordées préalablement.
- ◆ L'épineux dossier de **la déviation de Bel Air** lui aussi fera l'objet d'une consultation citoyenne, afin que chacun d'entre vous se positionne par rapport aux enjeux actuels et puisse nous soutenir dans nos actions auprès des autorités si besoin. Cette consultation est prévue le 24 avril, lors du 2ème tour de l'Election Présidentielle en vous ayant fourni préalablement tous les arguments vous permettant de vous positionner

Je ne pourrais omettre de remercier l'ensemble de nos agents communaux qui ont réalisé des prouesses pour maintenir un service de qualité que ce soit dans le domaine administratif, des services techniques, de l'animation scolaire et périscolaire, sans oublier la médiathèque.

Je voudrais terminer en prenant le temps de remercier tous les bénévoles qui s'impliquent et qui, au travers des diverses associations, font vivre notre village tout au long de l'année. Je leur présente mes sincères et chaleureux remerciements pour leur présence, leur action, pour tout le travail et les heures précieuses qu'ils ont su nous accorder en 2021 et qu'ils poursuivent aujourd'hui. C'est l'une de nos plus grandes richesses.

Je vous incite, vous aussi et si cela n'est pas encore le cas, à vous engager et participer à nos fêtes locales qui ont repris; c'est aussi par votre adhésion discrète ou soutenue que nos associations tirent leur force.

Enfin, je vous encourage à vous abonner à la lettre électronique « **les Brèves de Fontenay** » dans laquelle vous pourrez suivre l'actualité communale et pour laquelle vous pouvez interagir.

Restant à votre écoute. Bien cordialement

Thierry Degivry, Maire



SECURITE

SECURITE INCENDIE A FONTENAY LES BRIIS

par Francis Frapier, Conseiller délégué en charge de la Sécurité

La sécurité dans les Etablissements Recevant du Public est régie par l'arrêté du 25 juin 1980, contre les risques d'incendie et de panique. Pour ce faire, les établissements sont soumis à diverses vérifications annuelles par des organismes agréés et indépendants. Ces ERP sont soumis périodiquement à des commissions de sécurité qui vérifient que ces contrôles soient réalisés et permettent de continuer l'exploitation de ces établissements.

Les différents établissements gérés par la commune sont soumis aux mêmes obligations, que cela soit la mairie, l'école, la médiathèque, les Marronniers ... Chaque année, les contrôles électriques sont effectués par Dekra et entraînent des modifications et améliorations. De même, les éclairages de secours ainsi que les matériels : comme les extincteurs, systèmes de sécurité incendie, extractions de fumées, sont vérifiés et entretenus.

La partie formation des personnels qui travaille pour notre village est primordiale : en mars 2021, une douzaine de membres ont effectué un stage

d'une demi-journée sur la prévention des incendies et ont manipulé des extincteurs en extérieur, sur un bac enflammé. Régulièrement des exercices d'évacuation sont effectués à l'école durant l'année (en général trois par an). En 2022 nous prévoyons de réaliser aussi des exercices d'évacuation dans les locaux associatifs. Début d'année 2021, en complément de l'affichage obligatoire, nous avons apposé sur chaque porte de local associatif, une photo expliquant succinctement où se trouve le lieu de rassemblement, en cas d'évacuation du public.

Tous les ans, nos 44 poteaux et notre bouche incendie sont contrôlés, afin de vérifier si le débit et la pression sont conformes, pour permettre aux sapeurs-pompiers de se réapprovisionner en eau en cas de sinistre, à n'importe quel endroit de la commune. Exemple: le poteau n°_8 présente une pression de 5,2 bars et un débit de 60 m³ par heure.



ETAT CIVIL

EVENEMENTS DEPUIS JUIN 2021 JUSQUE FIN FEVERIER 2022

(Seules les personnes ayant donné leur accord pour la publication de leur état civil apparaissent ci-dessous)

NAISSANCES :

Hugo ALMEIDA GONCALVES GAYRARD
Jules FENART
Noah Isaak ARBAUT
Valentine CORMENIER MOZGALA
Elias POUSSE
Charlie Lothar SCHOLL
Marie PONEL
Saul HASSINET

MARIAGE :

M. CADEIL Fabrice et Mme RENNE Paola
M. DESPRED Thibault et Mme TURBELIN Julia
M. CABILLIC Tanguy et Mme HINH Julia

PACS :

M. FILIPPI Thomas et Mme TAHON Eléonore
M. HUNAUT Cédric et Mme DEGIVRY Blandine
M. VEILLET Cédric et Mme TREMBLAY Fanny

DECES :

Mme BOTLAND Yvette
M. PASERI Maggiorino
Mme CARRIOT Marie Reine Andrée Augustine
M. HÉLY Jacques Auguste
M. BOULANGER Christian Marcel Calixte
M. DUBOËLLE Daniel Germain



Au mois d'août 2021, le dernier rapport du Giec (Groupe d'experts Intergouvernemental, qui a réuni plus de 200 scientifiques de 66 pays) alerte une fois de plus sur l'évolution du climat et annonce des prévisions pessimistes et accablantes. Ce constat incite à une réflexion profonde sur notre manière de vivre dans notre environnement, de consommer, de produire ou de travailler. Les modifications climatiques perturbent la biodiversité et la menacent. Le bilan carbone de chaque entité (individu, foyer, entreprise, collectivité...) doit impérativement s'améliorer rapidement pour éviter de franchir des points de non-retour à l'échelle planétaire. Les actions de la commune s'inscrivent dans cette logique de préservation, de sauvegarde de la biodiversité et de réduction des consommations énergétiques.

Après avoir obtenu le label « terre saine » en 2015 pour acter la non-utilisation de produits phytosanitaires, la commune s'est vue décerner en décembre 2021 le label "territoire engagé pour la nature"⁽¹⁾

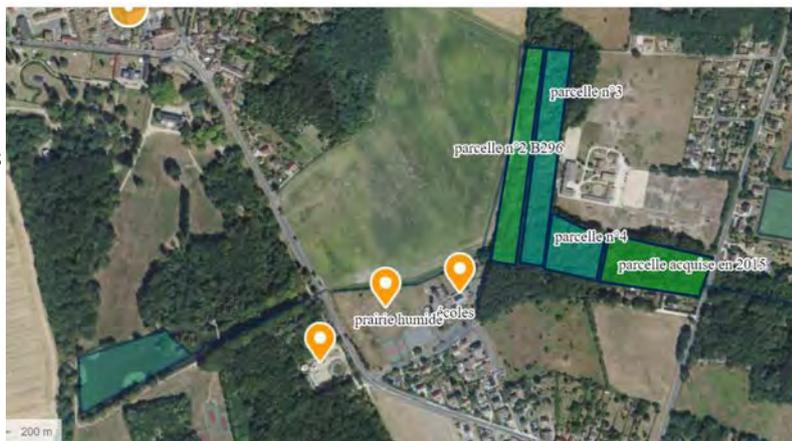
développé par l'Agence Régionale de la Biodiversité. Ce label est attribué sur la base des actions réalisées et des projets en cours. La commune conduit une politique d'achat des espaces sensibles (bois, prairies humides...) pour les protéger, dans le but de développer la continuité écologique (trames verte et bleue). La trame bleue concerne la continuité écologique des cours d'eau, la qualité de l'eau des mares, des ruisseaux, des zones humiques. La trame noire fait également partie des objectifs et la réduction de la durée de l'éclairage public y contribue grandement.

Planter et fleurir notre commune, protéger les arbres remarquables, nettoyer les rues et les chemins, (ré)ouvrir et aménager de nouvelles voies pour des déplacements décarbonés, encourager les mobilités à pied ou à vélo, réduire les consommations d'énergie sont des fondamentaux de la politique menée par la commune.

(1) <https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires/ile-de-france>

PRÉSERVER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Avec l'aide et l'expertise du Parc Naturel Régional, nous travaillons depuis le début de notre mandat sur la continuité écologique qui est un des enjeux forts de la bonne santé de notre environnement. Un lopin de terre sauvage ou un espace boisé isolé (entouré par exemple par des routes bitumées ou par des murs) ne permet pas aux espèces qui l'habitent de rencontrer des partenaires variés pour se reproduire. La consanguinité et la raréfaction de la diversité génétique qui en résultent, exposent davantage les espèces au risque d'extinction. Des relevés faunistiques et floristiques sont effectués chaque année par le PNR. C'est pour cette raison que la commune a décidé d'acquérir, avec l'aide de subventions, des parcelles boisées et des zones humides. Nous affichons ainsi notre volonté de préserver des corridors, ou d'établir des connexions entre les espaces naturels.



DANS UN ÉCLAIR DE LUCIDITÉ, ÉTEIGNONS LES LUMIÈRES

Lors d'un sondage public lancé en octobre via la lettre électronique de Fontenay (Brèves), les répondants fontenaysiens ont exprimé majoritairement leur vœu de réduire la durée de l'éclairage public. En accord avec les souhaits exprimés, les lampadaires sont désormais éteints à 22h. Ils sont donc allumés sur les plages horaires suivantes : du coucher du soleil à 22h et de 6h au lever du soleil. Cette action permet de diminuer la facture énergétique de la commune (environ 200 €/heure d'éclairage chaque mois), de réduire la pollution lumineuse, d'améliorer la visibilité de la voûte céleste et aussi de mieux respecter le rythme biologique de la flore et des espèces nocturnes et diurnes, de réduire l'impact de la lumière artificielle sur la migration et les cycles de reproduction de certaines espèces animales et de moins fractionner leur habitat naturel.

Fontenay contribue ainsi à la « trame noire », c'est-à-dire à l'expansion d'une zone connectée d'espaces naturels exempts de lumière artificielle.



PLANTATION

Les chantiers de plantation visent à favoriser la biodiversité (nourriture et refuges pour les oiseaux et les insectes, vie du sol) tout en limitant les frais de la commune (appel à dons de végétaux) et l'entretien (choix d'espèces locales adaptées à notre terre et à notre climat). Du broyat récupéré lors de l'entretien des espaces verts de la commune est utilisé pour pailler les plantations et limiter ensuite le désherbage et les arrosages.

Les fontenaysiens et des élus en charge de l'environnement décident ensemble des sites de plantation et des objectifs secondaires visés (procurer de l'ombre, limiter la visibilité des automobilistes pour réduire leur vitesse, fleurir ou aménager une zone définie...). Cet automne, 2 sites ont été choisis lors d'une réunion participative.



C'est ainsi que le 20 novembre une centaine de fleurs ont été plantées à la Charmoise (entre le rond-point et l'arrêt de bus) par une équipe réduite mais performante, dans une incontestable bonne humeur. Le 4 décembre, une dizaine d'habitants se sont retrouvés avec le même entrain, en dépit d'une petite pluie d'automne, pour aménager le virage de Soucy en y plantant une cinquantaine d'arbustes.

Ces rencontres intergénérationnelles où l'on se découvre des points communs, où l'on se transmet des gestes oubliés (piocher, praliner, tailler après la plantation, arroser généreusement) sont des moments forts de partage et d'appropriation de notre commune.

Un immense merci aux services techniques qui prennent en charge la logistique (récupération des plants, fourniture du paillage et de l'eau, balisage, mise à disposition d'outils, préparation des trous de plantation...), à Karine Breyse ⁽¹⁾ pour ses conseils précieux sur les essences et le choix des emplacements spécifiques pour chacune et à tous les Fontenaysiens qui se sont manifestés pour offrir des plants, des boutures, des marcottes ou des rejets.

Pour pouvoir continuer l'année prochaine, pensez tout au long de l'année à mettre en jauge les sujets qui pourraient nous être utiles et qu'il serait dommage d'arracher et de jeter.

(1) Site de Karine Breyse www.sansevieria-garden.com

COMBATTRE LES DÉCHETS SAUVAGES

L'association des villes pour la propreté urbaine a évalué à 12 kg par habitant et par an la masse de dépôts sauvages abandonnés en France. A l'échelle de notre commune, ce sont chaque année presque une centaine de milliers de litres d'ordures qui est collectée par nos services techniques et par des groupes de citoyens, en concordance avec la statistique précédente.

- ◆ Fontenay-les-Briis a fixé en 2020 par arrêté communal à 15 000 euros la sanction financière prévue contre les pollueurs identifiés.
- ◆ Un piège photographique a été installé sur la commune pour identifier les personnes responsables de ce type de délit.
- ◆ Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et le Syndicat des Ordures Ménagères -SIREDOM- soutiennent l'application « Action déchets en France », à installer sur smartphone. En 2022, cette application va déployer un jeu immersif « la chasse aux déchets » pour traquer les déchets sauvages et pour les évacuer.
- ◆ Une association de bénévoles de Fontenay se réunit le premier mercredi de chaque mois à 14h pour sillonner les hameaux et ramasser les déchets qui jonchent le territoire. Nous saluons l'engagement et l'action de ces Marcheurs-Cueilleurs et relayons leurs actions sur les panneaux lumineux et les Brèves. Le Conseil Municipal des Enfants soutient cette action.



LA MOBILITÉ SANS VOITURE



« Les jeunes de 9 à 16 ans ont perdu 25 % de leur capacité physique depuis 40 ans ». Le constat date de 2013, c'est à dire avant l'ère COVID et les confinements répétés. Alors que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande aux 5-17 ans de pratiquer 60 minutes d'activité physique par jour, seul un enfant sur deux atteint ce niveau en France.

Pour les déplacements courts (moins de 2 kilomètres), prenons le réflexe de laisser la voiture au garage pour privilégier la marche à pied ou le vélo. Encore faut-il que les rues, les trottoirs et les pistes cyclables soient accessibles et sécurisés. Entretien et sécuriser les chemins existants, ouvrir de nouvelles voies pour relier les hameaux aux différents centres d'activité de Fontenay ou des communes voisines, à pied ou à vélo, est une de nos préoccupations majeures.

A titre d'exemple, le chemin reliant directement l'hôpital de Bligny à la RD 97 (à côté du cimetière) a déjà été réouvert et redessiné. En 2022 débiteront les travaux de création de la voie douce qui prolongera ce chemin jusqu'à la gare autoroutière de Briis-sous-Forges, reliant ainsi cette dernière à l'entrée du Bourg.

Comme nous l'avions annoncé dans la précédente Lettre de Fontenay, la démarche de protection des arbres remarquables est lancée sur notre territoire.

Le référencement des arbres remarquables est un préalable indispensable à leur protection dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les arbres assurent des fonctions évidentes (ombre, esthétique, support pour balançoire) ou moins connues (gîte et logis pour des centaines d'espèces, piège à dioxyde de carbone, amendement du sol, filtration et absorption de l'eau de ruissellement, création de microclimat).

Certains d'entre eux seront estampillés « arbres remarquables » à la condition de satisfaire aux critères suivants : un arbre peut se distinguer par son âge, son port ou son essence, ou encore par son rôle social ou historique au sein de notre commune. Une haie, comme un regroupement d'arbres, peut être classée « remarquable ». C'est désormais à chacun d'entre nous, à tous ceux qui s'émerveillent devant la beauté de la nature, qu'appartient maintenant de proposer cette protection à certains de nos arbres, qu'ils soient situés sur le domaine public ou privé.

Prenez donc le temps de les photographier et de les déclarer sur le site officiel du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse



Suite à la réunion publique d'octobre 2021 sur la sécurité, de nombreux projets d'aménagement ont vu le jour. Des coussins berlinois ont été installés sur la route départementale 3 au nord et au sud de Bel-Air, un passage piéton a été marqué à la sortie du chemin des Lavandières, et de gigantesques crayons ont été plantés pour provoquer le ralentissement des véhicules et sécuriser ainsi les trajets à pied vers le groupe scolaire. Diminuer la vitesse des voitures pour rendre notre ville plus sûre tout en réduisant le bruit et la pollution : une solution intelligente pour promouvoir le partage de la voirie avec les cyclistes.

les préconisations du parc en terme de matériaux, couleurs
Ceci vous permettra de gagner du temps pour l'instruction de vos dossiers et bien entendu n'oubliez pas de consulter notre PLU sur notre site WEB ou en mairie.



La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, vous devrez déposer une demande de permis, soit un permis de construire, d'aménager ou un permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager, soit une déclaration préalable de travaux ou de démolir.

Avant de commencer tous travaux nous vous recommandons de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet des travaux. L'équipe Urbanisme se tient à votre disposition aux heures d'ouverture de notre mairie.

Beaucoup de vos travaux nécessitent une déclaration préalable de travaux (DP), c'est une autorisation d'urbanisme qui est exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, il peut s'agir d'une surélévation ou de la création d'une véranda, des travaux modifiant l'aspect extérieur exemple isolation par l'extérieur, des constructions nouvelles exemple type abris ou le changement de destination d'un bâtiment : par exemple transformer un commerce en habitation, d'autres travaux sont concernés par exemple piscines, ravalement, fenêtres, toiture, clôtures.....

Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

Cependant, **en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU)** ou un document assimilé, pour Fontenay-Lès-Briis, vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP.

Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.

Le dépôt d'un permis de construire est obligatoire dès que votre agrandissement fait plus de 40m² de surface de plancher.

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, nous vous conseillons de consulter, à la mairie, le plan local d'urbanisme (PLU), car votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Le dossier de DP que vous trouverez en mairie comprend le formulaire complété par des pièces à joindre en fonction de la nature de votre projet. Le plan de situation du terrain à l'intérieur de la commune doit être fourni pour tous les projets.

- **Plan de masse** : Si vous créez une construction ou si vous modifiez le volume d'une construction existante
- **Plan en coupe du terrain** si vous construisez, par exemple, une piscine enterrée qui modifie le profil du terrain
- **Plan des façades et des toitures** pour la pose d'une fenêtre de toit, ou la création d'une porte, par exemple.
- Selon la situation de votre projet, vous devrez peut-être fournir d'autres pièces dont la liste est indiquée dans le "bordereau de dépôt des pièces jointes" du formulaire.
- Vous devez également remplir la **Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions** qui fait

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

NOUS VOUS REPONDONS

par Manuel Cipres, Adjoint en charge de l'Urbanisme

Lors de nos échanges, vous nous avez demandé régulièrement une aide sur le sujet de l'Urbanisme.

Vous vous interrogez sur les démarches à réaliser lors de travaux, nous espérons que le document ci-dessous vous aidera. Il est important de vous rappeler que nous vivons dans une commune protégée au sein d'un Parc Naturel. Avant tous vos travaux, nous vous conseillons de vous connecter sur le site du parc de la vallée de Chevreuse, vous pourrez y trouver toutes

partie du formulaire de déclaration préalable. C'est à partir de cette déclaration que sera calculée la taxe d'aménagement.

Vous remettez en mairie :

- 2 exemplaires du formulaire de déclaration préalable de travaux et du dossier qui l'accompagne
- 2 exemplaires supplémentaires du plan de situation du terrain à l'intérieur de la commune
- 2 exemplaires supplémentaires du plan de masse des constructions coté dans les 3 dimensions lorsque le projet a pour effet de créer une construction ou de modifier le volume d'une construction existante
- 2 exemplaires supplémentaires du plan en coupe lorsque le projet modifie le profil du terrain
- Des exemplaires supplémentaires de la DP et du dossier joint sont nécessaires si votre projet est situé dans un site protégé.

Les délais d'instruction : Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date du dépôt de la déclaration préalable.

Cependant, dans un délai d'**1 mois** suivant le dépôt de votre déclaration préalable, la mairie peut, par courrier vous notifier un **délai supplémentaire de 1 ou 2 mois** si le projet entre dans les cas de majoration de délais (exemple: terrain situé dans un secteur protégé).

La mairie peut également vous réclamer des **pièces manquantes** si votre dossier est incomplet. Vous aurez alors 3 mois pour le compléter. Le délai d'instruction démarrera quand votre dossier sera complet. Si vous ne fournissez pas les pièces manquantes, votre DP sera considérée comme rejetée.

L'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain est obligatoire. Vous devez procéder à cet affichage dès la notification de

l'arrêté ou dès que le délai d'instruction de votre dossier est expiré. L'affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

Vos voisins peuvent faire un recours gracieux auprès du maire, à partir du premier jour d'affichage sur le terrain et pendant 2 mois.

En l'absence d'affichage, ils peuvent contester l'autorisation encore 6 mois à partir de l'achèvement des travaux.

Un extrait de la déclaration est affiché en mairie dans les 8 jours qui suivent la délivrance de l'autorisation et ce pendant 2 mois.

La déclaration préalable de travaux a une durée de validité de 3 ans. Elle est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'un an.

Lorsque la déclaration porte sur un changement de destination ou sur une division de terrain, la décision devient caduque si ces opérations n'ont pas eu lieu dans le délai de 3 ans.

Cependant, le délai peut être prolongé 2 fois pour 1 an. Vous devez en **faire la demande 2 mois au moins avant l'expiration** du délai de validité initial de votre DP (ou avant l'expiration de votre 1^{re} demande de prolongation).

Cette demande de prolongation doit être adressée sur papier libre, en 2 exemplaires, par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée en mairie. La prolongation est accordée si la mairie ne vous adresse aucune décision dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande en mairie.

L'urbanisme est un sujet qui n'est pas toujours simple. Nous espérons que cet article vous aidera lors de vos prochains travaux. Notre équipe se tient à votre disposition.

DU NOUVEAU EN URBANISME : GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) est prêt à recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne, de manière plus simple et plus rapide grâce à un guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

La saisine par voie électronique est une possibilité pour les usagers de saisir l'administration publique de manière simple et directe. Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

Au 1er janvier 2022, la SVE s'applique également aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes et EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.

Grâce à la dématérialisation, les usagers peuvent saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et de n'importe où, dans une démarche simplifiée. Plus besoin d'impressions en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de déplacements aux horaires d'ouverture des guichets : **les demandes d'autorisation d'urbanisme se font directement en ligne via le guichet numérique du site internet de la CCPL :**

www.cc-paysdelimours.fr/urbanisme-guichet-numerique

Une fois déposée, les demandes sont transmises au service urbanisme des communes pour les déclarations préalables de travaux, les certificats d'urbanisme d'informations et opérationnels, déclarations préalables de division foncières et les demandes de déclaration d'intention d'aliéner et au service urbanisme de la CCPL pour les demandes de permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager par voie dématérialisée.

La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement des demandes et plus de réactivité.

Les demandes sur papier déposées en Mairie sont toujours possibles.

LES DEMANDES DE PLACE EN MULTI-ACCUEILS INTERCOMMUNAL

PARCOURS DES DOSSIERS

par Anne-Rose NORDBERG, Conseillère municipale déléguée à la Petite-Enfance

Comme indiqué sur le site internet de la mairie, la compétence Petite Enfance de notre commune est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL), y compris pour le multi-accueil de Soucy qui, bien que situé sur notre commune, est entièrement géré par l'intercommunalité.

De ce fait le parcours des demandes de place en crèche est le suivant :

- ▶ Les dossiers de demande sont à retirer soit à la mairie de Fontenay, soit sur son site internet.
- ▶ Une fois dûment remplis, ils doivent être retournés en mairie, soit en les apportant sur place soit en les envoyant par mail.
- ▶ A réception, la secrétaire de mairie en charge de la Petite-Enfance les enregistre, puis les transmet au conseiller ou à la conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, ainsi qu'au service Petite-Enfance de la CCPL, qui centralise les dossiers des 14 communes de la CCPL.
- ▶ Les places dans les multi-accueils de Soucy et Gometz sont attribuées par **la commission Petite-Enfance intercommunale**, composée des délégués de chaque commune et de la coordination Petite-Enfance de la CCPL et qui se réunit chaque année dans le courant des **mois d'avril ou mai**.
- ▶ Les décisions de cette commission, positives ou négatives, sont ensuite communiquées aux familles par un courrier de la CCPL.

A noter

- ▶ que, les 75 places des multi-accueils étant réparties entre les 14 communes de la CCPL en fonction du nombre d'habitants de chaque commune, **le nombre de places réservées à Fontenay-lès-Briis est très limité** (actuellement 5 places dédiées, tous âges confondus), et que les 12-15 dossiers annuels de notre commune ne peuvent donc pas être tous retenus.
- ▶ que l'essentiel des admissions se fait **à la rentrée d'automne** fin août-début septembre, au moment où les enfants de la section « grands » de l'année précédente quittent la structure Petite Enfance pour entrer à l'école maternelle. De ce fait **peu de places se libèrent en cours d'année** et les admissions en dehors de fin août-début septembre sont rares.

C'est pourquoi

- ▶ d'une part nous suggérons aux familles de prendre également contact avec d'autres modes de garde, notamment :

Le Relais Petite-Enfance de la CCPL pour Fontenay-lès-Briis :

Tél : 01 64 90 65 66

Courriel : rpe-papillon@cc-paysdelimours.fr

- ▶ d'autre part nous continuons à suivre de très près le dossier en cours prévoyant la création, sur notre commune, **de deux micro crèches privées** de 12 places chacune, dont nous espérons l'ouverture courant 2023.

Toutes informations utiles seront alors communiquées aux familles possiblement concernées, ainsi que par les Brèves et sur le site internet de la mairie.

LAEP : LIEU D'ACCUEILS ENFANTS PARENTS

La Communauté de Communes du Pays de Limours propose aux futurs parents, aux parents, grands-parents ou adultes référents accompagnés de leurs enfants de moins de 6 ans, un lieu d'accueil et de partage **tous les mercredis** hors vacances scolaires **de 10h à 12h**.

Le LAEP est aménagé pour favoriser le jeu et l'éveil. C'est un lieu d'écoute et d'échanges gratuit et anonyme. Deux professionnels de la petite enfance accueillent les familles. Enfants et adultes sont invités à se rencontrer, échanger, partager leurs expériences et leurs préoccupations.

AVANTAGES POUR L'ENFANT

- Jouer en toute sécurité
- Découvrir et expérimenter
- Rencontrer d'autres enfants et adultes
- Partager un moment de plaisir avec ses parents

BÉNÉFICES POUR LA FAMILLE

- Faire une pause
- Passer un moment privilégié avec son enfant
- Échanger, être écouté et trouver du soutien
- Rompre l'isolement
- Rencontrer d'autres parents

Sans inscription, vous pouvez venir au rythme que vous souhaitez.

ACTION SOCIALE LES ACTIONS DU CCAS



Comme l'an dernier, et nous l'espérons différemment de l'année prochaine, 2021 ne nous a pas permis de rassembler nos aînés autour d'un repas festif. Et pourtant nous avons cru, presque jusqu'au bout, que cela était possible !

Début octobre, nous avons fait parvenir aux ayants-droits un document sur lequel il pouvait choisir entre "Repas ou Colis de Noël". Si le nombre de participants au repas était déjà inférieur aux "bonnes" années, près de 80 personnes s'y étaient inscrites. Mais le jour J se rapprochant, au regard des chiffres de la pandémie, les annulations se succédaient. Dilemme : Devions-nous tout annuler au risque de décevoir les derniers téméraires ? Comment ne pas occasionner de gêne supplémentaire à nos prestataires (traiteur, animateur, chanteur) qui sont déjà impactés financièrement par cette crise. Et finalement, 3 jours avant le fameux repas, c'est le traiteur qui nous a suggéré très fortement l'annulation, comme ce qu'il observait dans d'autres communes. Autant vous dire que si près de la date, l'équipe du CCAS était prête pour vivre une journée sympathique au rythme de quelques danses endiablées. Déception ! Mais l'important étant de donner des moments de joie à nos aînés, aussitôt une nouvelle commande de colis a été lancée. Ces derniers nous sont parvenus le 15 janvier et ils ont été distribués les jours suivants. **Noël après Noël !**

Et dans le même type de désillusion, c'est la galette des Aînés qui est, elle-aussi, passée à la trappe. Elle devait avoir lieu le dimanche 23 janvier après-midi. La préfecture avait autorisé le rassemblement mais chacun devait rester assis à sa place ! La danse n'était pas autorisée ; le chant, n'en parlons pas, il l'était mais avec un masque. C'est pourquoi, l'équipe du CCAS a renoncé également à cette festivité. Nous verrons bien ce qu'il est possible d'organiser au printemps, en attendant, restons prudents. Mais le CCAS ne se résume pas à l'organisation de fêtes, c'est aussi un groupe qui vient en aide aux personnes dans le besoin. Nous avons eu quelques dossiers à examiner qui, dans leur grande majorité, ont été soldés avec succès. Pour exemple, la "p'tite famille" qui s'est retrouvée sans toit du jour au lendemain, pour laquelle tant d'entre vous ont offert des meubles, linges ou vêtements, a reçu une aide financière pour se loger le temps que l'association Solidarité Nouvelle Logement lui trouve un appartement. Il n'est en aucun cas nécessaire de faire de la publicité autour de ces actions mais quand la solution est trouvée grâce à la bonne volonté de tous, il faut le faire savoir et vous remercier. Alors MERCI à TOUS. Paradoxalement, c'est dans ces périodes d'isolement imposé qu'il faut se fédérer.

RELAI' AGE

Le vieillissement de la population française se poursuit. Les sujets de plus 65 ans représentent à ce jour 19,6 % de la population. Nous savons que le public des « séniors » constitue aujourd'hui un public complexe et très hétérogène.

Il y a une réelle prise de conscience sur « l'après retraite », « Bien vieillir » à domicile et l'accompagnement des personnes en situation de dépendance à domicile. Les Français anticipent de plus en plus leurs futurs besoins et sont prêts à consacrer une partie de leur budget afin de bénéficier de service à la personne. C'est également le secret d'un maintien à domicile réussi.

Il est important de souligner que le maintien à domicile n'est pas plus cher qu'un EHPAD. En effet, organiser un maintien à domicile avec l'ensemble des aides nécessaires à l'aide d'un « care manager » afin de suppléer l'aidant principal et limiter son épuisement revient entre 20 à 50% moins cher qu'une structure médico-sociale.

Les services de « care manager » sont ceux proposés par **Relai'Age**. Nous ne sommes pas un simple service à la personne tel qu'il en existe sur le marché. Notre but est de tendre à suppléer les bénéficiaires et les aidants dans leur maintien à domicile, en coordonnant les différents professionnels & prestataires de services (assistance administrative comprise).

Nous nous différencions par le fait que nous sommes des véritables professionnelles de soins, bénéficiant d'une expertise en gérontologie, nous permettant de vous proposer un accompagnement de qualité quel que soit votre âge ou votre situation. Ce service innovant vous propose, à la suite d'une évaluation globale de vos besoins et de vos attentes ainsi que ceux de votre entourage, un plan d'accompagnement personnalisé. Il s'agit d'un service "sur-mesure" permettant de s'adapter au besoin de chaque bénéficiaire. Par la suite, vous avez la possibilité de suivre et de mettre en place nos recommandations (dossier écrit remis sous 15 jours) en toute autonomie ou bien de nous déléguer cette mission que nous pourrions réaliser pour vous.

SNL à Fontenay !

Parce que la lutte contre l'exclusion commence par le logement

Depuis 1988, Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) agit en Ile-de-France pour loger et accompagner les personnes les plus fragiles face au logement. En Ile-de-France c'est plus de 1200 logements et en Essonne plus de 530 qui ont été mis en service grâce à la détermination des bénévoles, au soutien des pouvoirs publics à tous les échelons et au travail des salariés SNL.

Sur notre Communauté de communes, Les Molières (il y a plus de 20 ans) puis Limours et récemment Gometz-la-Ville se sont lancés dans cette aventure. En 2022, en plus de ceux de Fontenay, 6 logements durables sont prévus à Forges-les-Bains et 6 logements « passerelle » à Briis-sous-Forges. Les logements « passerelle » permettent aux locataires accompagnés d'un travailleur social et de bénévoles, de se poser, de reprendre leur vie en main et finalement après environ 3 ans d'accéder à un logement du parc social ou à un logement pérenne SNL. Pour mener à bien tous ces projets, nous savons pouvoir compter sur nos partenaires : élus locaux, Carrefour des Solidarités et autres associations... Mais un large soutien est essentiel. Il peut prendre plusieurs formes : soutien financier à travers notre campagne de dons annuelle, bénévolat au sein d'un groupe local SNL ou soutien ponctuel lors d'actions locales. En novembre 2021, les artistes d'Hélium ont organisé une expo-vente au profit de SNL dans la salle des Marronniers, gracieusement prêtée par la municipalité de Fontenay. Encore merci à la mairie, aux artistes et aux visiteurs !

Votre mobilisation pour équiper le logement d'une famille soutenue par la mairie de Fontenay et qui s'est installée à Limours à Noël a démontré votre générosité ! Nous comptons sur vous pour soutenir les futurs arrivants à Fontenay !

En 2022, sur la CCPL, l'accueil de 18 nouvelles familles, va faire appel à la mobilisation de tous les bénévoles. Pour ceux qui seraient intéressés par cette mission, qui peut être très diverse, mais surtout très enrichissante, n'hésitez pas à consulter les différents témoignages sur le site Internet de SNL Essonne ou à prendre contact avec l'intergroupe du secteur via le GLS de Limours.

Ils témoignent !

« Etre chez soi, c'est avoir un lieu où on peut se poser (...) Pour moi, c'est de là que peut partir toute une vie, aller vers l'emploi, aller vers les autres, recevoir. »

« Avant tout, c'est une indépendance. Un lieu pour être tranquille, aménagé à sa personnalité. C'est un grand soulagement d'avoir un toit sur la tête. »



Le 10 février, 6 logements « très sociaux » ont été inaugurés à Fontenay. Un projet de réhabilitation d'une maison située rue de la Tourelle, initié depuis plusieurs années, retardé, mais qui enfin en mars 2022, accueillera 6 familles dont les revenus ou la situation ne leur permettent pas d'accéder au parc HLM.



VIE LOCALE

MEDIATHEQUE

UNE BELLE ANNÉE TOUT DE MÊME...

par Anne Christelle MENU

Responsable de la médiathèque

Malgré une année un peu difficile encore, et des projets qui n'ont pas pu être réalisés, quelques beaux projets ont pu voir le jour, parmi lesquels la « Boîte à Bouquins » et le portage à domicile.

2021 en quelques chiffres :

Notre activité : 8340 emprunts (tous supports confondus) soit une augmentation de 5 % par rapport à 2019, (avant l'arrivée du Covid), et + 31% par rapport à 2020.

Nos lecteurs : 335 emprunteurs actifs – soit environ 400 familles et 32 nouveaux inscrits

Notre fonds : environ 6000 livres et 800 DVD – 20 abonnements magazines

⇒ Malgré la situation sanitaire, nous avons donc retrouvé un certain équilibre et nous espérons que 2022 permettra de retrouver TOUS nos lecteurs.



LA BOITE A BOUQUINS

Installée dans l'espace vert près de la médiathèque, elle vous permettra d'échanger des livres quand vous le souhaitez...

Réalisée avec quelques jeunes qui ont bien voulu participer à ce projet, nous sommes heureux de vous la présenter enfin !



PORTAGE A DOMICILE

VOUS HABITEZ FONTENAY,
VOUS AIMEZ LIRE
ET VOUS NE POUVEZ PAS
VOUS DÉPLACER ?

LA MÉDIATHÈQUE,
EN PARTENARIAT AVEC LE CCAS,
VIENT À VOUS !

 **A qui s'adresse ce service ?**

Aux personnes dans l'incapacité
de se déplacer de manière temporaire
ou permanente.

 **Comment en bénéficier ?**

Renseignements et inscription
à la médiathèque :
01.69.26.10.26



LE PORTAGE A DOMICILE

En novembre dernier, en partenariat avec le CCAS, nous avons lancé le service **Portage à domicile** pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.

De nombreux **porteurs** se sont proposés, nous les en remercions.

N'hésitez pas à contacter la médiathèque en cas de besoin !

BEBE LECTEUR



Nous avons également pu reprendre les séances « Bébés-Lecteurs », ouvertes aux enfants de 0 à 3 ans.

Le mardi 5 avril à 10h

Le mardi 3 mai à 10h

Le mardi 7 juin à 10h



Médiathèque
Suzette Reggiani

Fontenay-lès-Briis

4 rue du Bon Noyer

Les horaires d'ouverture au public de
la médiathèque sont les suivants :

Lundi : 16h à 19h

Mercredi : 10h à 12h30

et de 15h à 18h30

Samedi : 10h à 12h

DES PROJETS PLEINS LES CARTONS!

par Clémence CHICHEPORTICHE

Responsable du service Péri-scolaire

Après avoir subi de nombreuses modifications de nos programmes, projets et festivités, nous voulons redonner de la joie et des couleurs dans la vie des enfants au sein de notre structure péri-scolaire.

L'équipe d'animation n'a pas pour ambition de baisser les bras et continue de travailler d'arrache-pied pour maintenir une dynamique de projets et d'activités, variées et diversifiées, pour vos enfants.

Nous souhaitons poursuivre la mise en place de thématiques sur chaque période afin de donner un fil conducteur à nos actions. Pour l'année scolaire 2021-2022, les animateurs ont décidé d'animer des activités thématiques par période ponctuée par les vacances scolaires. Un temps fort - grand jeu et/ou moment festif - aura lieu chaque dernière semaine précédant celles-ci.

Les fils conducteurs seront axés sur les thématiques suivantes :

Période 1-septembre-octobre : Les vacances continuent

Période 2-novembre -décembre : Mais où est le père Noël ?

Période 3- janvier- février : Les jeux d'hiver ou jeudi vert

Période 4-mars-avril : Festoyons : carnaval, chandeleur, pâques

Période 5-mai juin : Les vacances recommencent : préparation de la fête du péri-scolaire

Mais aussi des projets d'animation variés qui sauront satisfaire les envies de tous les enfants :

- Projet danse et Zumba proposé par Agathe,
- Projet théâtre proposé par Tristan,
- Projet chant proposé par Sandra
- Projet sportif : découverte des différents sports collectifs proposé par Nicolas

Rien n'est figé, les projets peuvent arriver en cours d'année en fonction des demandes, des envies des animateurs mais aussi et surtout des enfants.

De grosses surprises s'enchaîneront tout au long de l'année pour notre plus grand plaisir de voir le sourire sur les visages de vos enfants.

Nous avons pour ambition de faire vivre à nouveau les ateliers parents mais les conditions sanitaires restent trop incertaines. Néanmoins, nous sommes ouverts à toutes les propositions émanant des familles.

La gazette du péri-scolaire est toujours envoyée par courriel mais cette année elle vous parviendra après chaque fin de période.

RETOUR EN IMAGES





NOS PROJETS

PROJET LES COOPERATIONNISTES :

Tous les vendredis, les enfants se transforment en cooperationniste.

Le principe de ce projet est une mise à disposition du matériel nécessaire permettant aux enfants de choisir et mettre en place aussi bien les activités intérieures qu'extérieures en libre choix.

Ainsi, les enfants sont responsabilisés et mènent eux-mêmes leurs activités, seuls ou en groupe, tout est possible.

Le projet est quelque peu chamboulé avec le non-brassage et les protocoles mais les animateurs mettent tout en œuvre pour remplir cet engagement.

INTERVENANT EXTERIEUR LANGAGE DES SIGNES :

Tous les lundis sur le temps du midi depuis le 10 janvier 2022, l'équipe du périscolaire travaille avec un intervenant extérieur qui

propose aux enfants volontaires du 2^{ème} service des séances de sensibilisation à la langue des signes

L'objectif est de décrypter la Langue des Signes Française (LSF) mais aussi de connaître son histoire et ainsi communiquer plus facilement avec des déficients auditifs.

PROJET ALIMENTATION DURABLE

Dans la continuité de l'intervention organisée avec le prestataire ACTI-du champs à la table en mai 2021 qui avait été très appréciée par les enfants participants, une nouvelle session sera proposée courant avril 2022.

Les objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser aux bonnes pratiques alimentaires
- Développer la connaissance des filières et des produits agricoles
- Découvrir les produits de saison

CONSEIL DES SAGES

Le Conseil des Sages, avec à sa tête Léopold Le Compagnon, s'est réuni à plusieurs reprises en 2021 mais finalement pas autant de fois qu'ils l'auraient voulu. Comme son nom l'indique, les Sages ont été sages et ont préféré ne pas s'exposer au virus.

Néanmoins, malgré les contraintes, un premier gros dossier a déjà émergé et a été soumis au Maire : "Quel pourrait être le devenir du château dit de la RATP si celui-ci venait à être vendu ?" Bien entendu, chaque administré pourra comprendre que les finances de la commune ne nous permettront pas d'acheter ce domaine ; ce travail de réflexion prendra toute sa place si, un jour, il est utile de conseiller d'éventuels acquéreurs en espérant qu'ils ne soient pas privés.

Nos Sages planchent également sur le projet des chemins communaux rejoignant ainsi les volontés des élus à l'environnement. Ils réfléchissent aussi à l'idée d'une aide à apporter dans le domaine des démarches administratives qui passent souvent par une problématique informatique.

Sans critique négative mais dans le seul but de servir à tous, ils pourraient être les informateurs des dysfonctionnements de la commune. Plus présents que les "plus jeunes", ils sont à même d'informer la mairie pour que celle-ci puisse réagir au plus vite

GROUPE CULTURE & PATRIMOINE

Le groupe Culture existe toujours mais n'a, malheureusement, pas eu la possibilité d'organiser l'Automne des Arts au mois d'octobre 2021 comme cela était prévu. Peintres, sculpteurs, chanteurs, musiciens ou poètes, nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2022 !

En attendant, si rien ne vient gêner les préparatifs, les "Dames de Cœur", la chanteuse fontenaysienne, Laureline Mahler et des poètes du Hurepoix vous divertiront lors d'une belle soirée de « Chansons et Poésies françaises » le samedi 9 avril 2022 dans la Chapelle de Soucy.

Le groupe Patrimoine, quant à lui, travaille par "clans" : Jean-Claude & Co. s'affairent à la restauration de la "charrette" des pompiers, que nous espérons pouvoir exposer d'ici l'été. En assez bon état général, un bon nettoyage et un traitement des bois contre les xylophages et les termites ont été nécessaires avant d'entamer la dernière étape, la peinture ! Pour l'instant, ce chantier est en pause, il ne sert à rien de peindre dans le froid, le résultat n'en serait que décevant.

De son côté, Anne-Rose, réécrit l'histoire de la commune ! Il existe déjà un livre et quelques autres écrits mais il était grand temps de les reprendre et de les compléter pour aboutir, à terme, à l'édition d'un nouveau livre de Fontenay-lès-Briis, que nous envisageons d'offrir aux jeunes mariés et que vous pourrez également acquérir si vous le souhaitez.

Également, un petit groupe emmené par Anne-Marie, a commencé à travailler sur une exposition photos Avant/Maintenant. Il y a une dizaine d'années, le même concept avait déjà conduit à une présentation de photos lors des journées du Patrimoine et, comme ces dernières étaient de qualité, autant s'en resservir, les actualiser et les compléter si besoin. Il reste encore beaucoup de travail de restauration et de prises de vue avant que le groupe ne puisse vous convier à cette exposition, mais tout est en bonne voie. Reste aussi à trouver un lieu adéquat.

Enfin et toujours dans le cadre du Patrimoine, Marjorie et sa dream team s'emploient au nettoyage et à la restauration de nos lavoirs. Bientôt, des plaques explicatives seront apposées pour renseigner nos visiteurs.

D'autres idées sont pour l'instant inscrites sur le papier mais rien ne sert de courir plusieurs lièvres à la fois. Si vous aussi, vous désirez rejoindre le groupe Patrimoine, rien de plus facile,

contactez-le par mail patrimoine@fontenay-les-briis.fr



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

par Eleanore Hennocq, Conseillère municipale en charge de l'Action jeunesse

La création d'un **Conseil Municipal des Jeunes** est l'un des projets de la municipalité. Mais le lancement se révèle difficile...

En effet, les jeunes ont du mal à s'investir dans les projets « peu concrets ».

Nous avons proposé des réunions où l'objectif est de réfléchir à des idées et imaginer des solutions pour développer la jeunesse sur Fontenay.

Le premier projet, en partenariat avec la médiathèque, "la boîte à Bouquins" a été lancé au mois d'octobre : seulement 4 jeunes ont pu venir, ce qui est un peu décevant et très dommage...

A l'avenir, j'espère pouvoir proposer des projets plus importants tel qu'un "baby-sitting dating" afin d'aider les jeunes à trouver du babysitting et les parents à rencontrer des jeunes pour garder occasionnellement leurs enfants.

Mais encore, la mise à disposition d'une salle aux Marronniers pour réunir des jeunes et organiser des soirées à thèmes, des tournois etc.

Mais pour cela, je compte FORTEMENT sur les jeunes de la commune pour donner un peu de leur temps et de leur motivation.

Si vous, lecteurs, vous avez entre 12 et 18 ans ou que vous connaissez des jeunes motivés, prêts à s'impliquer dans les futurs projets, n'hésitez pas à rejoindre le mouvement en me contactant par mail dans un premier temps : cmj@fontenay-les-briis.fr

D'autre part, depuis peu, des jeunes de Fontenay ou des communes avoisinantes, ont élu domicile derrière l'église.

Cela ne dérange pas lorsque les règles de communauté sont respectées, c'est à-dire, laisser l'endroit propre et rangé et ne pas déranger le voisinage.

Je vous remercie de continuer à respecter ces règles et de les faire appliquer, sinon, le lieu ne sera plus accessible...

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Une vie municipale très chargée du côté de nos jeunes conseillers !!

LES ELECTIONS DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021 A L'ECOLE GEORGES DORTET

L'ensemble des élèves de l'école élémentaire Georges Dortet accompagnés par leurs enseignants ont procédé au vote pour choisir les conseillers enfants qui porteront leur parole, leurs avis sur le fonctionnement de leur village et ainsi de proposer des actions encouragées par les petits Fontenaysiens.



CEREMONIE D'INVESTITURE DE NOS JEUNES AU ROLE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

À la suite des élections, une cérémonie a été organisée le lundi 18 octobre 2021 dans la salle du conseil municipal de la mairie afin d'installer le premier Conseil Municipal des Enfants de Fontenay-lès-Briis.

PARTENARIAT AVEC LA RADIO LOCALE :

Nos jeunes conseillers Municipaux ont eu l'occasion de rencontrer Denis de la MJC de Limours et de la radio Terre de Mixes pour un atelier d'expression. Ils ont ainsi pu s'exercer à la prise de parole en public. Un moment inoubliable pour nos jeunes candidats.

Un projet de réalisation de plusieurs émissions de radio sur divers thématiques est en cours en partenariat avec la MJC de Limours. Prochainement, nos jeunes seront à l'antenne pour débattre et exposer leurs sujets. Nous ne manquerons pas de vous donner les dates et heures de diffusion sur la radio locale Terre de Mixes 90.1.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (Suite)

VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Les enfants ont eu l'opportunité de visiter l'Assemblée nationale le mercredi 24 novembre 2021, invités par la députée Marie-Pierre Rixain. Une journée marquée de souvenirs, que les enfants, parents et accompagnateurs ne sont pas près d'oublier.



CEREMONIE DE REMERCIEMENTS A CHRISTOPHER SIX - JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Les enfants du CME étaient présents à la cérémonie amicale organisée par la commune le jeudi 25 en l'honneur de Christopher Six, récemment médaillé olympique de Concours Complet d'équitation par équipe, et qui a résidé pendant toute son enfance à Fontenay-lès-Briis.



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal des Enfants était présent et au côté des Anciens Combattants pour assister à la cérémonie souvenir de la Victoire du 11 novembre 1918.



LA DECORATION DES SAPINS DE NOEL DANS LES HAMEAUX

Mercredi 8 décembre, nos jeunes conseillers ont parcouru les hameaux afin de permettre aux habitants de se plonger dans l'esprit de Noël.



Malheureusement, le plaisir n'a été que de courte durée puisque des voyous ont saccagé, en partie, leur travail ce qui est dommageable pour tout le monde. Les enfants restent mobilisés et renouvelleront leur action le Noël prochain.



LES PROJETS AVANCENT

par Jean-Paul Jacquet,
Adjoint en charge des travaux et "grands projets"

Sécurité

Dans la continuité de la réunion participative sur la sécurité tenue en octobre 2021, nous avons bien pris en compte les remarques des Fontenaysiens et décidé dans un premier temps, de traiter la problématique mainte fois répétée des excès de vitesse sur nos principaux axes routiers traversant notre commune, les autres sujets seront bien évidemment eux aussi considérés ultérieurement.

La commune est traversée par deux axes départementaux, la RD3 et la RD97 qui permettent de relier la commune à des axes routiers importants (A10/Ring des Ulis). Ils supportent 5 000 à 8 000 véhicules par jour en moyenne. Le Département nous a aidé dans nos choix en réalisant en juin 2021 des comptages de véhicules sur ces axes. Les véhicules, poids-lourds, 2 roues motorisées, vélos et traversées piétonnes ont été comptées et les vitesses relevées. Les points de comptage aux heures de pointe (matin et soir), ont été localisés surtout aux entrées de notre ville,

- Carrefour RD3/Rue du Rouget,
- Carrefour RD3/Rue de Saint Thibault,
- Carrefour RD3/ Rue du Château de Soucy,
- Carrefour RD97/Rue de la Coque Salle,
- Carrefour RD97/ Rue de Bligny

Afin d'imposer dès à présent, un ralentissement en entrée d'agglomération, il est proposé de mettre en place des coussins berlinois.

A l'appui des recommandations du Département, il a donc été décidé dans un premier temps, de traiter les zones de la RD3 aux entrées Nord (Quincampoix) et Sud (Soucy) de la ville avec la mise en place de coussins Berlinois sur chaussée Rue de la Roche Turpin et Rue du Mont Louvet en novembre dernier. Il ressort de l'opération de comptage du Département que la mise en place d'un tel système

permettra de réduire significativement la vitesse relevée à ces endroits.

Cette première opération semble effectivement répondre correctement aux attentes des fontenaysiens en termes de réduction de la vitesse. En ce qui concerne la sécurisation, cette opération sera suivie très prochainement par la mise en place au carrefour de Soucy de feux dits « à récompense » comme il en existe rue de la Roche Turpin ainsi qu'au Parc d'activités de Bel Air.

Parlant de sécurisation, il a également été décidé de sécuriser l'accès à l'école depuis la RD97 par le chemin des Lavandières, en installant sur la RD97 une signalisation verticale « Crayons » que tous les fontenaysiens ont pu remarquer.

Nous travaillons également sur la possibilité de travaux courant 2022 amenant une réduction de la vitesse sur la RD 97 en entrée de ville coté Briis-sous-Forge, ainsi qu'au centre bourg.





Nous vous avons fait part dans la dernière Lettre de Fontenay de notre projet pour le Complexe Scolaire Georges DORTET. Le projet devient maintenant effectif avec une première phase de travaux terminée dans le cadre du « Réaménagement et extension des superficies utilisables des cours des écoles ». Les travaux de la cour maternelle, puisque c'est ce dont il s'agit, réalisés en juillet et août 2021, ont respecté nos engagements. Tout d'abord un agrandissement de plus de 30% de la surface utilisable "tout temps" de la cour, l'installation de nouveaux jeux avec de nouvelles zones amortissantes, la gestion des eaux pluviales et enfin l'infiltration de l'eau à la parcelle pour limiter le ruissellement qui a été permis grâce à la mise en œuvre d'un principe de construction innovant installé pour la première fois dans une cour d'école.

Bien que les travaux principaux de la cour maternelle

aient été réalisés, il reste encore à entreprendre la seconde phase de cette cour qui sera la partie « espaces perméables, enherbés et arborés » que les enfants pourront utiliser dès les beaux jours arrivés. Les travaux pour cette partie seront probablement engagés en 2023.

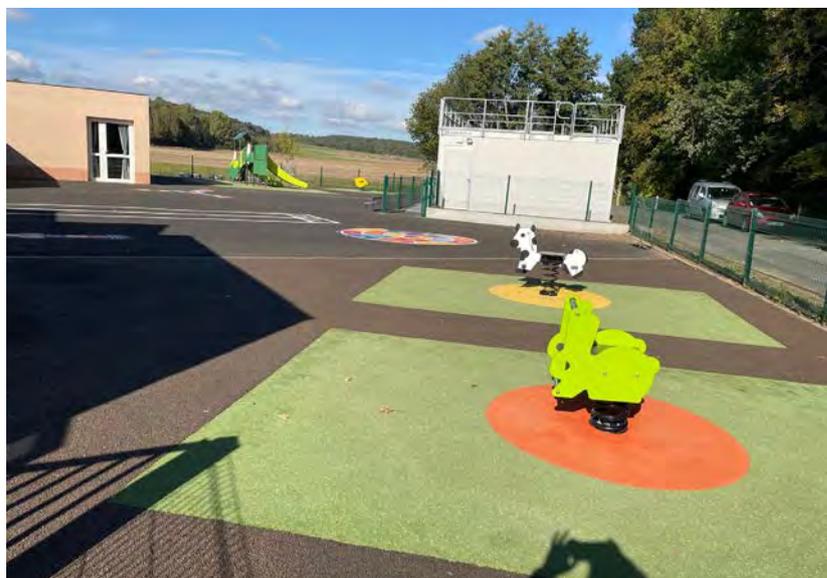
Les phases "travaux" relatifs à l'espace récréatif du périscolaire, le jardin pédagogique et enfin la cour élémentaire seront quant à eux engagés dès la fin de la construction du bâtiment Périscolaire.

Concernant le **Périscolaire**, les documents administratifs et techniques pour lancer l'appel d'offre de la réalisation du bâtiment sont en cours de préparation et une consultation des entreprises devrait être lancée courant deuxième trimestre 2022. Dans cette phase préparatoire du dossier, la commune a décidé de se faire assister par Essonne Aménagement en tant que AMO (**A**ssistant à **M**aitrise d'**O**uvrage). Bien évidemment, dès le lancement de la procédure, les fontenaysiens seront tenus au courant au travers des "Brèves" de l'avancement du projet

Coté **Ecole**, comme prévu des travaux de rénovation du système d'éclairage des classes et des lieux communs ont été réalisés durant la fermeture estivale de l'école, et nous mettons tout en œuvre pour que l'ensemble de cette rénovation énergétique soit terminé durant l'année 2022.

Concernant la modernisation et l'extension de la cantine, des discussions avec plusieurs architectes et spécialistes se sont tenues encore récemment et de ces discussions sortiront une étude de faisabilité, un diagnostic permettant d'apprécier diverses propositions d'utilisation des espaces, des plans d'organisation intérieur des locaux, des croquis des volumes. Tous ces documents pourront ensuite être présentés aux différents futurs intervenants et utilisateurs, ainsi qu'aux parents d'élèves élus, très probablement pour la fin de l'année scolaire.

Le lancement de notre Projet pour le Complexe Scolaire est maintenant une certitude, et les équipes municipales sont mobilisées pour que nos envies deviennent rapidement des réalités aux services des fontenaysiens.



TRAVAUX MARRONNIERS

Un été bien occupé au niveau des travaux sur la commune. En complément de la création de la cour maternelle, notre nouveau local des Marronniers 2, maintenant appelé "salle du Pavier" a été totalement réhabilité et comprend maintenant sur la totalité de sa surface, une kitchenette, quatre aires de stockage pour les associations et une grande salle de réception polyvalente qui pourra être utilisée en complément des salles existantes, occupant plus de la moitié des 173 m² réhabilités. Un accès PMR extérieur a également été créé. Outre le fait d'avoir une nouvelle salle communale la bonne nouvelle est que la dépense engagée pour ces travaux a été d'environ 15% inférieure à celle prévue au budget 2021.

L'ORIGINE DES LAVOIRS ET LEUR UTILISATION

par Marjorie DELANGUE, conseillère municipale

Nous avons la chance d'avoir dans notre village ces 2 lavoirs, totalement différents dans leur confection. Ils sont aujourd'hui un patrimoine qui embellit et adoucit notre cadre de vie par la douce musique de l'écoulement de cette eau limpide.

Mais ils ont connu des temps plus fonctionnels, et cet article relate l'histoire des lavoirs, leurs origines, leur utilité et leur utilisation, sans oublier l'essentiel, les personnes ayant pour fonction ce dur labeur de laver le linge.



Le lavage du linge est apparu assez rapidement dans l'histoire de l'homme. Les hommes préhistoriques se lavaient et inconsciemment lavaient leurs « vêtements » par la même occasion, dans des points d'eau.

Basés sur l'existence de fresques, ce sont les Romains qui semblent être à l'origine des lavoirs, la propreté ayant une place importante dans leur civilisation. En effet, les plus aisés utilisaient déjà des laveries publiques appelées "ateliers de foulons". La lessive se faisait alors avec les pieds : on foulait le linge. Cette méthode se retrouve aussi en Grèce Antique, ainsi que chez les Égyptiens, pour qui le verbe "laver", en hiéroglyphes, est représenté par deux pieds dans l'eau.



Les grands ateliers de foulons présentait plusieurs caractéristiques communes. Ils se composaient d'une vaste pièce dans laquelle de très grandes cuves creusées dans le sol étaient reliées les unes aux autres. Les vêtements étaient mis à tremper dans ces cuves, puis lavés. Les employés, appelés foulonniers, "foulaient" ou dansaient sur les vêtements.

Après avoir été pressés, les vêtements étaient remis à tremper dans les cuves. Après le premier rinçage, les cuves étaient à nouveau remplies et les vêtements étaient rincés une seconde fois.

L'utilisation de savons et de détergents n'était pas commune. Les romains furent les premiers à utiliser des détergents, tels que la terre à foulons qui était conservée dans de petites jarres. Ce détergent permettait d'enlever le gras et de raviver les couleurs. L'urine, recueillie dans les toilettes publiques, servait d'agent de blanchiment. Le séchage se faisait sur des cadres métalliques en forme de cloche sous lesquels on faisait brûler du soufre pour le blanchiment. Les ateliers de foulons n'étaient, de ce fait, pas un environnement sain pour ceux qui y travaillaient.

Le Moyen-Âge n'étant pas une période propice à l'hygiène, le lavage du linge se fera plus rare. Les vêtements n'étaient lavés que tous les deux ou trois mois. On les faisait tremper dans un baquet rempli d'une solution lavante à base de terre de foulons ou d'argile blanche. Ils étaient ensuite foulés au pied ou battus, et les eaux sales s'écoulaient par un trou du baquet. Ce processus était répété jusqu'à ce que l'eau sorte limpide du baquet. Les vêtements étaient ensuite rincés, essorés à la main et séchés au grand air. Les

lavoirs sont peu nombreux. Ils sont principalement construits grâce aux deniers seigneuriaux, à la demande des sujets qui paient une redevance pour l'utiliser : c'est le droit de banalité.

Au début de la Renaissance, l'hygiène est nettement restée dans l'obscurantisme du Moyen-Âge. Les hommes continuent à craindre l'eau ; ils croient, en effet, que l'eau en dilatant les pores de la peau, expose les organes à des maladies épouvantables. Mais au cours de cette période, le souhait de la noblesse de faire la preuve de son appartenance à une classe supérieure incite toutefois les nobles à accorder davantage d'importance à leur hygiène personnelle. La science progresse, les médecins commencent à comprendre que le manque d'hygiène est un facteur de propagation des maladies contagieuses. Des campagnes de propreté sont organisées, et l'on

recommande aux populations de faire bon usage du savon. Le savon devient plus élaboré, mais le lavage du linge reste un véritable rituel nécessitant énormément de temps. Longtemps la lessive s'est faite au bord de la rivière sur une pierre inclinée ou une simple planche et sans abri.

Après la Révolution, un besoin d'hygiène croissant se fait sentir, conséquence de la pollution industrielle et des épidémies. C'est là qu'apparaissent les premières constructions de lavoirs publics. La création du statut des communes permet l'édification de lavoirs plus élaborés. Les soucis d'hygiène et de santé publique croissant, leur fréquentation augmente. La population prend alors conscience de la nécessité de l'hygiène du corps, notamment pour limiter les propagations d'épidémies.



C'est alors que naît le rôle de lavandière, fonction réservée exclusivement aux femmes.

Le lavoir, univers, de fait, exclusivement féminin, est très fréquenté. Lieu de rencontres d'une part, puisque les femmes s'y rejoignent régulièrement et y échangent les nouvelles. Lieu de solidarité d'autre part, puisque les lavandières s'entraident : lorsque l'une d'entre elles doit casser la glace pour pouvoir tremper le linge, une autre lui offre un peu de chaleur grâce à la flamme d'une bougie ou à l'aide d'un poêle. Ces lieux accordent une certaine émancipation à la gent féminine, qui peut alors être écoutée par les représentants des municipalités. Laveuses professionnelles pour les familles aisées ou simples femmes de maison, le statut de ces « poules d'eau » est reconnu, même si leurs salaires restent modestes.

Au début du XIX^{ème} siècle, on parle des « grandes lessives » : au printemps et à l'automne, les femmes descendent au lavoir pour laver le linge blanc. Après un long et dur labeur de préparation et de coulées du linge dans les buanderies, le linge est rincé au lavoir. Puis, les lessives deviennent plus fréquentes, bimestrielles puis mensuelles.

Au début du XX^{ème} siècle, les femmes se rendent au lavoir de façon hebdomadaire. La pénibilité du travail amène la création d'outils et de moyens apportant plus de confort tels que le carrosse, la planche à laver, le battoir ou les pinces à linge.

Souvent l'histoire raconte que le lavoir était un lieu éminemment social dans chaque village, lieu de communication, de rencontre et de convivialité, pour les femmes de l'époque. C'est là que les lavandières se racontaient les histoires, les nouvelles, les potins, les cancans, les commérages, du village ou de la bourgade, c'était le "petit journal". Les lavandières chantaient aussi, au son du battoir, pour se donner du courage et de l'ardeur au travail.

On y chantait :

**Tous les jours moins le dimanche on entend le gai battoir,
battre la lessive blanche dans l'eau limpide du lavoir**

Refrain d'une chanson de Pierre Dupont (1848)

Le métier de lavandière a disparu au cours du XX^e siècle, avec l'arrivée des premières machines à laver.

Témoins des grands et petits moments de nos villages, les lavoirs évoquent le souvenir d'une époque révolue et rappellent, avec émotion, le dur labeur de nos grands-mères...



VIE PRATIQUE

ACCES A LA DECHETTERIE Accès aux 3 éco-centres de Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron

Les particuliers habitant sur le territoire de l'ex-Sictom du Hurepoix (37 communes) peuvent accéder aux éco-centres de Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron avec leur carte Sitreva,

Il n'est donc pas nécessaire de changer de badge

Depuis février 2022, les habitants peuvent, avec leur carte Sitreva, accéder aux éco-centres de Saclas, Etampes, Etréchy, Egly et Nozay. Seuls les **nouveaux habitants** de ces 37 communes sont invités à demander une carte « Siredom » auprès des agents valoristes des 3 éco-centres.

Les **collectivités** conservent également le carte « Sitreva » et n'ont pas besoin de la changer pour accéder aux éco-centres.

Les **professionnels** doivent faire une demande de carte « Siredom » sur notre page **demande de badge**

DU COTE DES ASSOS

LES ASSOCIATIONS, NE PEUVENT ET NE SONT RIEN SANS VOUS !

par Eric Schmidt, Conseiller municipal délégué en charge des associations

Permettez-moi de prendre le temps de remercier tous les bénévoles qui s'impliquent pour que nos associations fonctionnent et ne renoncent pas à organiser des événements, des cours ou des stages malgré le contexte sanitaire que nous connaissons depuis 2 ans maintenant.

Merci également à tous les adhérents qui soutiennent nos associations en continuant à s'inscrire et participer en dépit des risques de suspensions des séances.

2021, tout comme 2020, a été chaotique ; espérons que 2022 soit une année plus clémente qui devrait voir la renaissance de la Fête du village.

Pour rester informé sur les activités des associations, n'hésitez pas à consulter les sites internet ou pages Facebook de celles-ci mais aussi, à vous abonner à la Brèves qui restitue l'ensemble des actualités de nos associations.

ARTS & CULTURE

MJC

FÊTE DE NOËL : DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2021

Malgré les conditions sanitaires qui ont quelque peu chamboulé le programme c'est avec joie et enthousiasme que nous avons fêté le Noël des enfants de la commune ce 12 décembre dernier.

Petits et grands ont participé aux différents ateliers proposés par la MJC et MILLE-PERTUIS, réalisant de très jolies cartes de Noël, des boules, des petits bonhommes, des décorations en origami, des papillotes et de magnifiques emballages cadeaux en tissu. Ils pouvaient aussi jouer aux différents jeux proposés par le CDF au rez-de-chaussée ; ainsi il y en avait pour tous les goûts.

Puis, orchestré par le CDF, ce fut l'heure de la visite du Père Noël, du goûter, du chocolat et vin chaud.

Un bien bel après-midi que nombre d'entre vous ont apprécié. A l'année prochaine Père Noël !



CALENDRIER PREVISIONEL

Rappel des dates des Mardis des Marronniers

3 mai et 7 juin

Rallye Vélo -

Samedi 14 mai 2022

DU COTE DES ASSOS

SPORT

HOCKEY CLUB DU TREFLE

VICTOIRE AU NIVEAU NATIONAL !

Fraichement promue en National 1 pour la première fois de l'histoire du club, notre équipe Dames a enfin pu retrouver la compétition courant décembre, malgré la situation sanitaire. Premier match, première victoire en battant aisément l'équipe Normande Championne sortante, avant de s'incliner contre l'équipe de Carquefou.



DES NOUVELLES DE NOS JEUNES

Les entraînements en extérieur ont pu continuer pour tous nos jeunes, et nos ados ont joué leurs premiers matchs au mois de novembre. Résultat un nul, une défaite et beaucoup de plaisir.

Nos primaires, qui ont tous démarré le hockey en septembre, continuent leur apprentissage et découvriront les matchs au printemps.



PRINTEMPS DU HOCKEY FÉMININ

Dans le cadre du Printemps du Hockey féminin organisé par la Fédération Française de Hockey, le HCT ouvre ses portes le mardi soir à toutes les femmes souhaitant découvrir notre beau sport avec 2 séances découvertes offertes !!

TARIFS

Enfants	160	€	-	Adultes	compétition	160	€	-	Adultes	loisir	120	€
---------	-----	---	---	---------	-------------	-----	---	---	---------	--------	-----	---

[Nous contacter](#)

tel : 01 64 90 59 87 - www.hctrefle.com - mail : contact@hctrefle.com

ASSOCIATION MILLE-PERTUIS

1001 PASSERELLES VERS UN MODE DE VIE



Retrouvez tous nos ateliers pratiques autour du Zéro Déchet, de la biodiversité et du faire-soi-même sur notre site. Le documentaire qui retrace le périple à vélo de 2 jeunes citoyens « Cycling for Earth » a été projeté dans l'amphithéâtre de la fondation JDB Anteia en octobre, suivi d'un débat avec le réalisateur Nicolas Bourion.

A venir une conférence scientifique sur les Semences (samedi 11 juin) en partenariat avec la Terre des Amis du Hurepoix

Venez apprendre à réparer vos objets en panne ou cassés au Repair Café – Fablab. Ils se déroulent chaque 4ème samedi du mois, le matin. Depuis novembre, le Repair Cafe a investi avec grand plaisir la nouvelle salle municipale du Pavier, au RdC des Marronniers.



Le partenariat avec l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre permet de donner une seconde vie aux livres d'occasion. Plus de 12 000 livres munis d'un code-barre ont été collectés depuis 4 ans, dont 3 600 ont déjà été revendus soit 28 arbres sauvés et 1 100 000 L d'eau économisés.

*Les Marcheurs-Cueilleurs sont sortis chaque 1er mercredi du mois, quel que soit le temps, pour nettoyer les rues et chemins de notre beau village : Soucy-Bel-Air, Vallée Violette, La Roncière, Arpenty-Soulodière, Bligny, Le Bourg, Verville et la Charmoise. La découverte et visite d'une Tiny House auto-construite a eu lieu en décembre.



Retrouvez tous nos évènements, visites, animations, sur notre site www.mille-pertuis.org
Même sans être adhérent, vous pouvez vous inscrire à notre infolettre (informations, achats groupés, actualités...) en écrivant à actu@mille-pertuis.org

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information et pourquoi pas à nous rejoindre.

Retrouvez-nous sur www.mille-pertuis.org
Contact actu@mille-pertuis.org

DU COTE DES ASSOS

SPORT

CLUB OMNISPORT FONTENAY

JUDO

Depuis mars 2020 la pandémie de Covid et de ses multiples variants impacte notre fonctionnement, mais l'enthousiasme est toujours présent. Notre club s'appuie sur l'expérience, la maîtrise technique et l'enthousiasme de Maurice Le Hir (4ème dan) pour fidéliser nos judokas.

La section judo accueille les plus jeunes à partir de 4 ans...

L'objectif dans ce groupe sympathique est de proposer une voie de progression à travers des exercices ludiques.



Baby judo



Prendre conscience de son corps, apprendre à le mouvoir, développer sa souplesse et la fluidité des mouvements, assimiler les bases techniques qui permettront d'avancer.

Les plus grands, à partir de 7 ans ...

A travers des séances d'exercices qui font appel à l'entraide ou à la confrontation, à la répétition ou à la spontanéité, tous gagnent en souplesse, en technique, en force physique pour un développement harmonieux. Cette année, compte tenu du contexte sanitaire, aucune compétition amicale n'a été proposée à nos jeunes licenciés. Nous espérons que l'année prochaine ils pourront à nouveau se confronter à des adversaires des communes voisines.

Et pour les plus âgés, ados, adultes ou vétérans

Dans ce groupe, Fanny, Léa, Johanne et Damien se préparent physiquement et techniquement à l'obtention des différentes unités de valeurs qui conduisent au 1er Dan. Si les cours sont maintenus, nous espérons que ce petit groupe pourra présenter les katas au premier semestre 2022.



En compétition officielle, nous avons présenté deux candidats au championnat départemental des ceintures de couleur (coupe de l'Essonne). Chez les féminines, Léa, 22 ans, s'est hissée sur la troisième marche du podium après un parcours extrêmement encourageant. Chez les séniors masculins Damien, 39 ans, a imposé sa technique et sa volonté à ses adversaires avant d'être défait en finale. Il rapporte une splendide médaille d'argent.

Envie de nous rejoindre ?

Mardi et jeudi 17h30-18h15

pour les 4-7 ans

Mardi et jeudi 18h15-19h15

pour les plus grands

Mardi 19h15-20h45 et jeudi

19h15-20h00 pour les ados et

les adultes

Pour tous renseignements :

Judo : Maurice : 0675244470

Judo : Olivier : 0661810540



Suivez nos actualités et regardez nos photos sur www.facebook.com/judofontenaylesbriis/

AMICALE DES ANCIENS ET AMIS DE LA F.A.A.B.A

Le 29 septembre 2019, nous célébrions le centenaire de la Ferme d'Apprentissage Agricole de Bel-Air. De nombreuses photos ont été prises à cette occasion. De celles-ci, nous avons réalisé un album se composant de 40 pages et d'une sélection de 170 photos.

Cet album est mis en vente au prix de 10€ depuis mi-décembre 2021. Déjà 25 exemplaires ont été vendus à des membres de l'Amicale.

La vente est aussi ouverte au public.

Si vous êtes intéressés,

contactez M. **Yves NOËL** au 06.76.82.79.13 ou par e-mail : yves.noel53@gmail.com



En 2022, cela fait 80 ans que Charles est MORT en déportation. Officiellement la date de la Journée Nationale du Souvenir de la Déportation est fixée au **dimanche 24 avril** prochain.

Ce même jour aura lieu le second tour des élections présidentielles, ce qui bloque la salle « Les Marronniers » et nous empêche d'organiser notre Assemblée générale et notre repas de cette journée sur le site.

Généralement la cérémonie du Souvenir se déroule à 10h au pied de la nouvelle stèle située dans la cour de l'ancienne Ferme-école. **Venez nombreux rendre hommage aux victimes de la déportation** dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors de la Seconde Guerre mondiale.

En s'organisant bien, nous pouvons rendre hommage et exercer notre rôle de citoyen.

ENVIRONNEMENT

LES AMIS DES CHATS DE BIGNY

En ce début d'année il n'est pas inutile de rappeler quelques conseils à ceux qui ont des chats ou qui s'y intéressent. Il convient de garder à l'esprit qu'il n'y a pas d'adoptant pour tous les chatons qui naissent en vagues successives du printemps à l'automne. Ainsi, le meilleur conseil à donner aux propriétaires de chattes : Si ce n'est pas encore fait, faites les stériliser. N'omettez pas de leur donner une identité (obligatoire) à cette occasion (puce électronique ou tatouage).

Si l'idée de les priver de leur sexualité vous dérange, sachez qu'avant de proposer des chatons à l'adoption, quel que soit le support, ils doivent être identifiés, l'identification étant à la charge du cédant.

Les chats mâles gagnent aussi à être castrés. Entiers et libres, ils ne manqueront pas de se battre avec d'autres mâles, s'infligeant de graves blessures. Au cours de ces affrontements ils risquent

d'être contaminés par le virus de l'immunodéficience féline (équivalent du sida humain) contre lequel il n'existe pas de vaccin.

Vous pensez qu'un chat "doit vivre sa vie" ? Vous le laissez sortir à sa guise, de jour comme de nuit. Les réseaux sociaux, comme Facebook, proposent des pages dédiés aux animaux "perdus/trouvés". Nombre de ces annonces concernent des chats trouvés morts sur la voie publique. Posez vous les bonnes questions : préférez-vous un chat un peu privé de liberté mais vivant ou un chat mort ? "Mon chat fait attention"... J'ai entendu bien des fois cette affirmation avant d'apprendre qu'il a été tué par un chauffard. "Chauffard" ? Juste quelqu'un qui n'a rien à faire d'un chat ! Plusieurs sites proposent des idées pour mettre vos chats en sécurité, qu'ils aient accès à un jardin ou à un simple balcon. Consultez ces sites. Nous pouvons aussi vous donner conseils et exemples.

Bonne année avec le chat que vous aimez ! Prenez soin de vous et de LUI !

Contact 01 64 90 79 22 - chatsdebligny@yahoo.fr - <http://les.amis.des.chats.de.bligny.overblog.com/>

Association affiliée à la Confédération nationale - Défense de l'animal

Nous oeuvrons avec le soutien du Conseil départemental de l'Essonne

EXPRESSION POLITIQUE

MAJORITE MUNICIPALE

Les vagues successives de COVID qui déferlent sur notre pays nous rappellent sans cesse combien nous sommes dépendants les uns des autres : si c'est par le biais de nos interactions sociales que se transmettent les différents variants, nous ne pouvons pas trop les réduire au risque de perdre les bénéfices qu'elles apportent : développement cognitif, bien être, performance et productivité, intelligence collective et solidarité.

Nous souhaitons construire Fontenay avec les Fontenaysiens. Nous souhaitons que vous soyez "tous acteurs" de notre village, que vous puissiez vous approprier son patrimoine, ses rues et ses chemins, que vous participiez aux décisions concernant la sécurité, les consommations énergétiques, les aménagements du territoire.

Vous avez été nombreux à répondre aux premiers sondages sur l'éclairage public. Grâce à vos votes électroniques, la commune a obtenu par deux fois déjà des « budgets participatifs écologiques » de la région Île de France. Vous êtes venus partager vos idées pour améliorer la sécurité dans notre village. Vous avez donné des arbustes ou des fleurs à votre commune et vous êtes venus les planter avec nous. Vous participez au Conseil des Sages, au Conseil des Enfants, au groupe Patrimoine et Culture, au CCAS, à la Caisse des Écoles au nettoyage

de printemps, et à tant d'autres actions si nombreuses que nous en oublions certainement.

Nous tenons à vous remercier pour votre participation, pour vos élans de générosité et de solidarité.

En 2022, il sera question de Plan Local d'Urbanisme, de vidéoprotection ou encore de du projet de déviation routière, et nous aurons besoin d'entendre votre avis avant de prendre des décisions importantes qui impacteront notre cadre de vie.

Les 16 élus de la majorité du Conseil Municipal sont à votre écoute et à votre service. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Bien cordialement,

T. Degivry, C. Dupont, J-P Jacquet, E. Duval, M. Cipres, A-R Nordberg, T. Lavaud, C. Maingonnat, E. Goblet, E. Hennocq, E. Schmidt, M. Delangue, F. Frapier, G. Marcadé, J. Brunel, L. Jalabert.



MINORITE MUNICIPALE



Protection ou surveillance ? **L'installation de caméras dans l'espace public fait débat.** Beaucoup de questions justifient selon nous, **avant d'agir, d'apprécier la pertinence** du dispositif et de **demander l'avis des habitants.**

La mise en place d'une vidéoprotection à Fontenay est à l'étude depuis plusieurs mois. Il s'agirait de **23 caméras** aux entrées de la commune, et en quelques lieux, pour identifier les véhicules circulant sur la commune, et permettre ponctuellement la verbalisation. **L'investissement est estimé à 183 376 € TTC, subventionnable de 55 à 85%** par l'Etat et la Région, soit un **reste à charge de 23 403 à 69 247 € TTC**, en plus du **coût annuel d'entretien et d'exploitation de l'ordre de 11 000 € TTC à minima, à assumer en totalité par la commune.** Cela représente chaque année un budget supérieur à la dotation communale aux élèves fontenaysiens, ou à peu près autant que les subventions versées aux associations du village...

Dès le début du projet, nous avons demandé la réalisation d'un sondage de la population. A défaut, nous en avons engagé un en janvier 2022 qui a reçu **187 réponses**, dont l'analyse est disponible sur

notre site web. En synthèse, elles montrent que le sentiment d'**insécurité à Fontenay est modéré** (65% ne le ressentent pas), et que les principaux motifs d'insécurité sont l'absence d'éclairage public, les informations locales relayant les faits divers, et les mauvaises expériences passées (vols de voitures, cambriolages, vandalisme...). **Seuls 47% se déclarent POUR** l'installation de la vidéoprotection, **en quasi-égalité avec ceux qui sont CONTRE.**

Face à ces réponses, comment justifier à Fontenay une telle installation, d'autant que l'impact financier sur le budget communal est important, et qu'un récent rapport de la gendarmerie (décembre 2021) montre que son efficacité est très limitée?

Pour notre part, nous ne la cautionnerons pas, préférant consacrer l'argent public à des investissements réellement utiles.

Bien cordialement

17/03/22 - S. Artus, S. Raby et G. Joao
alternative.fontenay@gmail.com ou <http://alternative-fontenay.fr>



INFORMATIONS PRATIQUES



LA LETTRE DE FONTENAY

Mairie - place de la mairie.
91640 FONTENAY-LES-BRIIS

Tél. 01.64.90.70.74

Directeur de la publication : Thierry DEGIVRY

Rédactrice en chef : Catherine DUPONT

Maquette : Emmanuel GOBLET

Impression : Edition numérique

Impression version papier à l'imprimerie CCPL

Distribution : Elus municipaux

Tirage : 350 exemplaires

Dépôt légal 2e trimestre 2022 - N° 139

Courriel : c.dupont@fontenay-les-briis.fr

MAIRIE DE FONTENAY-LES-BRIIS

Tél. 01.64.90.70.74

Mail : accueil@fontenay-les-briis.fr

Site internet : www.fontenay-les-briis.fr

Accueil :

lundi de 15h à 17h45

mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et 15h à 17h45

samedi de 9h à 12h

[Pour toute correspondance avec](#)

Monsieur le Maire Thierry DEGIVRY :

t.degivry@fontenay-les-briis.fr

Mairie de Fontenay-lès-Briis - Place de la mairie

91640 FONTENAY-LES-BRIIS

MEDIATHEQUE SERGE REGGIANI

4 rue du Bon Noyer – 91640 FONTENAY LES BRIIS

tel: 01.69.26.10.26

mail: mediatheque@fontenay-les-briis.fr

facebook

<https://www.facebook.com/MediathequeFontenayLesBriis>

Les horaires d'ouverture au public sont :

lundi de 16h–19h

mercredi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h30

samedi de 10h à 12h

NUMÉROS UTILES

COLLECTE DES DÉCHETS :

pour contacter le SIREDOM tel: 01 69 74 23 50

Ramassage

- Déchets ménagers: le jeudi matin
- Emballages: le vendredi matin
- Végétaux: le jeudi après midi les semaines impaires

ENCOMBRANTS

Vous pouvez bénéficier de la collecte à la demande des encombrants.

Le tarif est de 38 € par enlèvement dans la limite de 2 m³.

Pour cela, contactez-nous au 09 78 08 24 25

Gratuit une fois dans l'année pour les personnes de plus de 70 ans et pour les personnes handicapées.

LA DÉCHÈTERIE DE BRIIS-SOUS-FORGES

Adresse : Route de Courson, 91640 Briis-sous-Forges

Téléphone : 06 40 09 44 44

Carte d'accès obligatoire

Horaires

Fermé les jours fériés

Lundi, Mardi: fermé

Mercredi, Jeudi : 9h - 12h45 14h - 17h45

Vendredi : 14h - 17h45

Samedi 9h - 12h45 14h - 17h45

Dimanche 9h - 12h45



NUMÉROS D'URGENCE :

15 SAMU, urgences médicales

17 Police

18 Pompiers

112 Urgences accessible dans toute l'Union européenne

115 Urgence sociale-SAMU social

116 000 Urgence sociale-enfants disparus

119 Urgence sociale-enfance maltraitée

39 19 Violences faites aux femmes

36 24 SOS Médecins (0,118€/min)

32 37 Pharmacie de garde (0,35 €/min)

Le Comité des Fêtes de
Fontenay-Lès-Briis
organise

Dimanche 17 Avril

De 14h30 à 18h

Cour de la mairie

Le Carnaval de Pâques

ANIMATIONS GRATUITES
STRUCTURE GONFLABLE
SUMO
STANDS JEUX

GOUTER OFFERT
BARBE A PAPA
POP CORN

DES CHOCOLATS
ET
DES SURPRISES!

INSCRIPTION (obligatoire)

NOM DE L'ENFANT :

PRÉNOM :

AGE :

Document à remettre dans la boîte CDF dans le hall de l'école primaire

Contact : Sophie 07.63.99.16.77

sous la responsabilité des parents



TEXAS COUNTRY 91



DANSE COUNTRY & LINE-DANCE

Chaque lundi soir, du 04 juillet au 08 août
2022 inclus for everyone.

Lieu : Salle des Marronniers à Fontenay
Lès Briis

ATELIERS

ETE 2022



COORDONNÉES

Boîte aux lettres de l'association,
1 Place de la Mairie
91640 Fontenay Lès Briis



RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Michel

06 58 73 28 43

asso.texascountry91@outlook.com

Christiane

06 50 05 62 06

Association LOI 1901
Enregistrée à la Préfecture de Palaiseau sous le
numéro : W913012248



Mille-Pertuis

Les associations La Terre des Amis du Hurepoix et Mille-
Pertuis sont heureuses de vous inviter à la

Conférence scientifique

Les semences

La génétique des semences, réflexions autour de la culture des hybrides
F1 et des OGM et leurs impacts sur la biodiversité

par Emilie Kuntschmann enseignante de SVT

VENDREDI 10 juin à 20h

Salle CERAUE (derrière la boulangerie)
2 allée des Marronniers, Fontenay-lès-Briis

GRATUIT pour les adhérents des 2 associations
Contact : laterredesamisduhurepoix@asso-nature.fr

FETE DE LA POMME

Dimanche 18 SEPT
A partir de 10h
CARREFOUR DE SOUCY
FONTENAY-LES-BRIIS

FABRICATION DE JUS DE POMME
GADAGE et PRESSAGE
ANIMATIONS DIVERSES
EXPOSITIONS
PLANTATION DE FRUITIERS
ATELIER CONSERVATION DE LA POMME
ATELIER CUISINE
JEUX DIVERS

